CRIME AU FÉMININ DANS LE ROMAN FÉMININ SÉNÉGALAIS : DÉCRYPTAGE D'UN PARRICIDE DANS *CHAMBRE 7*

Assane NDIAYE
Université Gaston Berger de Saint-Louis / Sénégal
assane.ndiaye@ugb.edu.sn

Résumé : Ce travail se propose de décrypter un crime froid dans *Chambre 7* de Faty Dieng. L'examen de ce roman révèle un cas particulier de meurtre. Dans son œuvre, l'écrivaine sénégalaise met en relief la vie mouvementée de Khady Myriam. L'héroïne, enfant naturel, est maltraitée et marginalisée par sa propre famille. Lorsqu'elle découvre que son oncle maternel est son père, elle l'assassine. Dans cet article, qui n'est pas une étude clinique, l'objectif est de s'appuyer sur la sociocritique et la narratologie pour décrypter un parricide. Bâtie autour de deux axes, cette réflexion a pu montrer que pour certaines victimes de viol(ences) seule la mort de leur(s) bourreau(x) pourrait aider à soulager leur profonde douleur.
Mots-clés : Roman féminin-violence-société-inceste-justice.

FEMALE CRIME IN SENEGALESE WOMEN'S FICTION: DECIPHERING PARRICIDE IN *CHAMBRE 7*

Abstract: The aim of this work is to decipher a cold crime in Faty Dieng's *Chambre 7*. An examination of this novel reveals a particular case of murder. In her work, the Senegalese writer highlights the turbulent life of Khady Myriam. The heroine, an illegitimate child, is abused and marginalized by her own family. When she discovers that her maternal uncle is her father, she murders him. In this article, which is not a clinical study, the aim is to use sociocriticism and narratology to decipher a parricide. Built around two axes, this reflection has shown that for some victims of abuse, only the death of their perpetrator(s) could help relieve their profound pain.
Keywords: Women's novel-abuse-society-incest-justice.

Introduction

Le meurtre perpétré par une femme est un événement insolite dans toutes les sociétés. C'est cette impression de l'inédit qui justifie l'intérêt accordé à la thématique du crime au féminin. Beaucoup de chercheurs ont eu à s'intéresser à ce phénomène. Certains comme Elham Forouzan et David J. Cooke (2007), Geneviève Morel (2024) ont étudié l'état psychotique de la criminelle, d'autres tels qu'Anne-Emmanuelle Demartini (2010) et Chrystèle Bellard (2010) ont fait son profilage. La figure de la tueuse devient un sujet préoccupant en ce sens que le fait déroge aux conventions sociales, perturbe une certaine logique culturelle du crime. Pour toutes ses raisons, l'image de *l'assassine* reste un thème passionnant. Précisons que la femme tue certes pour plusieurs raisons, mais la principale reste la vengeance. Les romans noirs se saisissent de cette situation rare et en font parfois la toile de fond de leurs ouvrages.

Dans le roman africain d'expression française, nous retrouvons, par exemple, la fille[1] qui assassine un président de la République (S.L. Tansi, 1979), celle[2] qui tue les meurtriers de ses parents (A. M. Diallo, 2002), la femme[3] qui tue des enfants pour le matériel (L. Slimani, 2016). Chez certaines romancières sénégalaises, aussi, la femme tue, et de plusieurs manières. Nous notons, entre autres, un cas de filicide (M. Bâ, 1981), d'homicide (A. Sarr, 2022), de parricide (F. Dieng, 2019). C'est ce dernier exemple qui nous intéressera dans le cadre de cette réflexion.

Aussi voudrions-nous préciser que cette étude ne se veut ni psychologique, ni psychanalytique. Il ne s'agit pas d'un cas clinique. L'objectif de cet article est de décrypter l'assassinat d'un père par sa fille. Notre œuvre de base, *Chambre 7* de Faty Dieng, raconte l'histoire de Khady Myriam. Dans ce récit homodiégétique, l'héroïne expose les formes de violences dont elle est victime et qui provoqueront sa rancune. Dans quelle mesure Khady Myriam apparaît-elle comme une victime ? Quelles sont les raisons de son acte assassin ? Comment devient-elle une justicière ? La réponse à ces questions nous aidera à mieux décrypter ce meurtre. Dans l'espoir d'y parvenir, nous nous appuierons sur la sociocritique, cette « méthode d'analyse textuelle en prise directe avec la société de la réalité quotidienne » (M. Nnomo Zanga et G.-M. Messina, 2014, p. 23), et la narratologie, qui permettra de mettre en relief l'interaction entre temps, mode et voix du récit (G. Genette, 1972).

Organisé autour de deux axes, ce travail s'attachera d'une part à montrer que Khady est une victime de la société. D'autre part, nous nous intéresserons à son profil de meurtrière.

1. Khady Myriam : une victime

Enfant illégitime, l'héroïne de *Chambre 7* est traumatisée de son enfance à son adolescence. Maltraitée par ses proches, hormis sa grand-mère, elle souffre d'un père absent et inconnu, d'une mère présente mais démissionnaire. Être esseulé, Khady Myriam est victime de violence de toute sorte.

1.1 Les violences verbale et physique subies

Khady Myriam est présentée comme une fille tourmentée, martyrisée. En effet, l'héroïne de *Chambre 7* reste constamment agressée, aussi bien moralement que physiquement. Tous les membres de sa famille, sauf sa grand-mère, cherchent à l'humilier. Ainsi, paraissant comme une proie facile au sein de la maison, elle est en permanence torturée. Vu que « violence verbale et violence physique sont intimement liées » (E. Widmer, 1999, 66), nous les étudierons tour à tour.

D'une part, Khady Myriam est au quotidien persécutée. Elle reste exposée aux « piques habituelles » (F. Dieng, 2019, p. 39) des membres de sa famille. Effectivement, les rares échanges verbaux qu'elle a avec ses cousines, sa tante, son oncle et son grand-

[1] Il s'agit de Chaïdana, la fille de l'opposant tué par le Guide Providentiel. Cf., Sony Labou Tansi, 1979, *La Vie et demie*. Paris, Seuil.

[2] Kouty planifie convenablement l'assassinat de ses parents. Elle quitte son pays, le Mali pour voyager à la recherche de ces tortionnaires. Cf., Aïda Mady Diallo, 2002, *Kouty, mémoire de sang*, Paris, Gallimard.

[3] Louise, craignant perdre son travail, choisit de tuer les enfants dont elle avait la charge et qui avaient maintenant grandi. Cf., Leïla Slimani, 2016, *Chanson douce*, Paris, Gallimard.

père sont d'une violence inouïe. Aucun d'entre eux ne manque de lui rappeler qu'elle n'est pas une enfant légitime. Le simple fait que ses proches lui rappellent qu'elle est une enfant née hors mariage est évocateur de leur agression verbale. Dans la société sénégalaise, c'est une grave insulte puisqu'un tel jugement de valeur a pour objectif d'humilier la personne concernée et d'offenser sa mère. En fait, sur le plan religieux tout comme sur le plan culturel, il est inadmissible qu'une femme qui n'est pas mariée soit enceinte ou ait un enfant. Quand cela arrive, le plus souvent, la mère célibataire et son enfant sont marginalisés par leurs proches.

Par ailleurs, même si Khady Myriam essaie d'établir « un mur du silence » (F. Dieng, 2019, p. 28) afin d'échapper aux propos injurieux des membres de sa famille, elle peine à supporter leurs attaques verbales. Jeune, elle ne peut comprendre leurs paroles antipathiques. Pour ses proches, le but recherché est de la harceler quotidiennement et lui montrer qu'elle doit payer une faute qu'elle et sa mère n'ont pas commise. Née d'une relation jugée vagabonde, l'héroïne est considérée comme le déshonneur de la famille. Voilà pourquoi, en plus d'être mise à l'écart du giron familial, elle est victime de propos désagréables de son aïeul maternel. L'extrait suivant est illustratif en ce sens :

> À ses yeux, je n'étais que le fruit d'un péché […]. J'étais une enfant hors mariage, un *doomu biirël* [Expression mise en italique dans le roman] en langue wolof […]. Combien de fois, je te l'ai dit, petite, je ne veux pas te voir ! Va répondre à ta grand-mère. (F. Dieng, 2019, p. 34).

Il convient de remarquer ici que c'est « le mode du *raconter* [Verbe mis en italique par les auteurs] » (J.-L. Dufays, Ch. Lisse et M. Meurée, 2009, p. 112) qui est employé par la narratrice. L'objectif est d'indiquer son niveau d'implication dans le récit qu'elle expose. Par conséquent, il est évident que le grand-père antipathique qui est représenté est le sien. Considérant sa petite-fille comme une enfant du péché, Mame Alpha Diop ne lui manifeste que de l'aversion. Ce dédain le pousse à tenter à chaque fois de l'humilier. Khady n'est certes pas battue par Mame Alpha mais reste victime de ses virulentes attaques verbales.

D'autre part, il convient de reconnaitre avec J. Barudy (2007, p. 108) que « lorsque les comportements et les paroles perdent leur forme ritualisée […] des émotions intenses et non contrôlées peuvent provoquer […] la tentation de frapper pour faire mal ou détruire ». Dès lors, un manque de communication verbale aboutit inéluctablement à l'expression physique de la violence. C'est ainsi que l'héroïne est maltraitée par ses deux cousines germaines et son oncle maternel. Dans la demeure de son grand-père, Khady est constamment brutalisée, battue. Effectivement, profitant de la vulnérabilité de cette dernière, Ndèye Maguette et Arame la torturent sans cesse. De ce fait, la prenant pour une cible facile, les deux sœurs n'hésitent pas à la frapper sans raison. Soutenues tacitement par leurs parents, elles l'ont souvent « battue et blessée » (F. Dieng, 2019, p. 120). Ce groupe participial témoigne à suffisance de la volonté des deux personnages de maltraiter leur cousine. La gradation notée ici demeure révélatrice de l'état physique dégradé de Khady Myriam en raison des sévices qu'elle subit.

D'ailleurs, cette ambition de nuire à Khady Myriam atteint son paroxysme avec les supplices que lui infligent son oncle maternel, la personne qu'elle « déteste le plus au monde » (F. Dieng, 2019, p. 36). Le courroux injustifiable de cet homme à l'égard de sa nièce explique le fait qu'il n'ait pas de pitié pour celle-ci. C'est cette haine qui le pousse, à chaque occasion, à vouloir l'humilier. Moussa, que l'instance narrative décrit tel un

homme « violent, foncièrement méchant » (F. Dieng, 2019, p. 38), brutalise l'homonyme de sa mère. Sans raison, il s'empresse à lui infliger une correction corporelle. À ce sujet, l'aveu suivant de Khady est évocateur :

> Je me rappelle encore un jour. Ma grand-mère était allée voir mon grand-père hospitalisé. Mon oncle Moussa, celui qui n'avait jamais gagné sa vie à la sueur de son front, était venu me trouver dans la chambre où j'étais en train de faire des exercices de mathématiques. Quel fainéant, cet homme ! [….] Je disais qu'il m'a violemment battue, sans aucune raison ce jour-là. J'ai encore pleuré. (F. Dieng, 2019, pp. 31-32).

La persistance des douloureux souvenirs de l'héroïne témoigne d'un corps qui revit les violences physiques déjà subies. Voilà probablement pourquoi A. Fleury (2022, p. 3) déclare : « Le corps est une mémoire incroyable. » Tout se passe comme si, en racontant sa mésaventure, Khady Myriam ressent les coups que lui infligeait son oncle. La cruauté, suggérée ici par l'adverbe de manière « violemment », avec laquelle celui-ci l'a fouettée traduit son cynisme et, par conséquent, le martyre de l'héroïne de *Chambre 7*. C'est donc un homme violent et lâche qui profite de la vulnérabilité d'une jeune fille seule et sans protection pour la maltraiter.

1.2 La violence psychologique

Khady Myriam ne souffre pas uniquement en raison de la violence physique exercée sur elle et des propos désobligeants qui lui sont adressés. Son mal est profond. Elle estime d'ailleurs qu'elle est victime d'« une haine viscérale » (F. Dieng, 2019, p. 29). En fait, elle est sans cesse agressée psychologiquement. L'héroïne est un être désespéré qui a perdu tout espoir de connaître le bonheur. Marginalisée et torturée par sa mère et ses proches, Khady est accablée.

Premièrement, l'absence-présence[4] de sa mère l'afflige. En réalité, cette dernière habite certes dans la même maison que sa fille mais ne lui parle pas, ne s'occupe jamais d'elle. Une telle négligence injustifiable pousse le personnage principal de *Chambre 7* à estimer que celle qui l'a mise au monde « était comme une mère porteuse » (F. Dieng, 2019, p. 28) pour elle. La fuite de responsabilité de la maman de Khady, en raison de « la violence douce et souvent invisible » (P. Bourdieu, 1998, p. 56) qu'elle subit, encourage la grand-mère à s'occuper de sa petite-fille. Se substituant à une mère pourtant présente, l'aïeule de Khady essaie de se substituer à la mère irresponsable. Réfléchissant sur un tel état de fait, Elena C. Fernandez (2006, p. 219) écrit : « […] Les conséquences de l'effacement, voire de la négligence de la figure maternelle se trouvent minorées grâce à la présence compensatoire […]. C'est le cas notamment des aïeules qui combleront le vide, effectif ou affectif, laissé par la mère. » Pour la grand-mère, le combat est de protéger une fillette qui ne jouit ni de protection, ni d'affection maternelle. Malheureusement, ses efforts paraissent vains car la présence-absence de la mère contribue à affaiblir le mental de Khady qui supporte mal la négligence de sa mère.

Cette dernière, sous-estimée par ses proches pour avoir mis au monde une enfant hors mariage, ignore à son tour sa fille. Elle la fuit à partir du moment où elle estime qu'elle est la source de ses malheurs. Dès lors, Khady Myriam est traitée tel un paria, une honte dont il faut s'éloigner à tout prix. Ce déchirement affecte plus la jeune fille lorsque

[4] La mère de Khady Myriam est certes témoin des sévices infligés à sa fille mais ne cherche jamais à la réconforter. D'ailleurs, comme pour s'indigner de cette fuite de responsabilité, Khady Myriam en fait une mère anonyme.

sa mère quitte le domicile familial pour rejoindre son époux. À ce propos, le passage suivant est révélateur de son accablement psychologique :

> Le temps passait, ma mère ne revenait presque plus à la maison. De son union avec son époux naquirent des jumelles. Un jour, l'envie de la voir ; l'envie de voir mes sœurs me hanta. Oui, j'avais envie de serrer Maman dans mes bras. J'avais envie de goûter à sa chaleur. Même si elle me haïssait, je l'aimais profondément […]. J'avais 17 ans. Mais elle m'avait clairement signifié qu'elle ne voulait pas me voir […]. Une fois rentrée, j'avais vidé toutes mes larmes de mon corps. (F. Dieng, 2019, pp. 30-31).

Cette absence réellement de la mère afflige la jeune lycéenne. Elle qui souffrait de l'absence symbolique de la figure maternelle est définitivement abandonnée. Son seul espoir de bénéficier d'un moment d'affection maternelle disparaît. C'est comme si elle est sentimentalement trahie. Jocelyn Lindsay et Michèle Clément (1998, p. 141) parlent dans ce sens d'« abus émotionnel » pour qualifier ce type de ressenti. Khady est moralement abattue et sombre dans la déchéance mentale. Ses vaines tentatives de s'approcher de sa maman, ainsi que le suggèrent la récurrence du substantif « envie » et l'antithèse « haïssait »/ « aimais », pour profiter d'une couverture effective et affective, la bouleversent. Son esprit encore frêle ne peut support le poids écrasant de son corps.

Deuxièmement, elle est harcelée par ses cousines. Effectivement, Ndèye Maguette et Arame la rabaissent constamment, l'étouffent, la ridiculisent. Pour elles, en tant qu'enfant née hors mariage, Khady Myriam ne mérite pas de connaitre une heureuse vie. Ce type de traitement rebute Gérard Poussin qui déclare : « Du strict point de vue moral cette condamnation de l'enfant illégitime est véritablement inique. » (G. Poussin, 1999, p. 164). Comme pour lui faire payer une erreur qu'elle n'a pas commise, Ndèye Maguette et Arame veulent lui interdire toute joie de vivre. Elles se liguent pour la torturer psychologiquement. Ainsi, en plus de lui rappeler sa condition d'enfant illégitime, elles lui jouent des tours tendant à la traumatiser moralement.

Les deux filles de Moussa Diop, encouragées par les actions outrageuses de leurs parents vis-à-vis de Khady (injures, provocations, piques), multiplient les gestes allant dans le sens de malmener leur cousine. Elles ignorent sa présence, rudoient ses performances scolaires, ridiculisent son port vestimentaire, l'écartent de leurs joyeuses communions. Pour elles, à défaut de chasser Khady de la maison, il faut la priver de tout instant de bonheur. Dès lors, il convient de la ridiculiser à tout prix. Ce dessein atteint son paroxysme lorsqu'elles incinèrent les habits de fête de l'héroïne. C'est par le biais d'une seconde[5] voix narrative, comme pour atténuer le traumatisme de la narratrice principale, que la méchanceté des deux sœurs est soulignée :

> En cette veille de l'Aid-el-Kabir[6], couchée sur le lit de sa mamie en attendant que l'habit soit séché par le soleil brouillard, elle rêvait. Elle se voyait drapée dans cette

[5] La narratrice, pourtant homodiégétique, choisit brusquement une posture extradiégétique. Cette distance que Khady Myriam prend vis-à-vis de sa propre histoire est un prétexte pour elle de camoufler des épisodes atroces de sa vie.

[6] Expression arabe qui signifie littéralement : la grande fête. Il s'agit de la fête la plus importante de l'islam, appelée Tabaski au Sénégal. Au cours de celle-ci les Musulmans sacrifient un mouton et rivalisent d'élégance, en premier les enfants. Voilà pourquoi la fille à qui Khady fait allusion, elle-même, est bouleversée car elle sait que sans ses habits de fête le moment sera morose pour elle. Il convient de souligner que les filles pyromanes ont bien choisi leur moment.

> tenue, montée sur ses chaussures assorties, la tête haute, cheveux bien tressés. Soudain, elle avait senti une odeur qui l'avait fait sursauter. Sur ordre de sa grand-mère, elle était sortie pour voir ce que l'on brûlait à l'extérieur. Quand elle avait vu sa tenue sur le fourneau, rongée très rapidement par les flammes, avait perdu ses mots […]. Les flammes avaient dévoré sa belle robe. (F. Dieng, 2019, pp. 124-125).

Les deux cousines choisissent bien le moment pour traumatiser Khady Myriam. En fait, le fait qu'elles incinèrent la robe la veille de cette fête n'est pas gratuit. C'est le signe d'une méchanceté extrême puisqu'elles savent que le rêve de tout enfant est de porter une tenue éclatante, neuve ou relavée, le jour de cette grande fête musulmane. En brûlant alors la robe de l'héroïne, Ndèye Maguette et Arame cherchent clairement à torturer mentalement leur cousine germaine. Le récit glaçant à la troisième personne, au lieu normalement de la première personne du singulier, témoigne du désir de la narratrice principale d'atténuer sa peine psychologique provoquée par les deux pyromanes. Cette monstruosité agressive a bouleversé l'esprit de la jeune Khady comme l'atteste bien le champ lexical de la décadence à travers le verbe « brûlait », les participes passés « rongée » et « dévoré », le substantif « flamme ». Le geste cruel des filles de Moussa Diop accable Khady qui a du mal à comprendre les raisons d'une telle méchanceté ravageuse.

En somme, les séquelles des tourments de Khady Myriam influent négativement sur son corps et son esprit. Elle grandit en développant un goût de l'imprécation[7] insatiable. C'est ce qui justifie son projet assassin.

2. Khady Myriam : une meurtrière

Victime de plusieurs tortures pendant des années, Khady a développé, malgré elle, une mentalité agressive. Ce sont les violences injustifiées qu'elle a subies qui expliquent sa haine et son envie de faire mal. Lassée par plusieurs années de souffrance, elle décide de prendre sa revanche.

2.1 Les motivations du crime

Les brutalités exercées sur elle, violences physique et psychologique, font de l'héroïne du roman de notre corpus un être aigri et revanchard. En raison du traumatisme vécu, elle développe un goût de l'imprécation insatiable. Sa haine incontrôlable fait naître en elle un esprit criminel. Afin d'assouvir sa soif de vengeance, elle ne pense qu'à tuer tous ses bourreaux. Pour apaiser son cœur meurtri et soulager son corps moulu, Khady cherche obstinément à faire souffrir. En fait, ayant grandi dans un environnement de violences et d'injustices (tortures de toute sorte, mépris, marginalisation, insultes), elle devient antipathique malgré elle et se réjouit des malheurs de ses tortionnaires. En réalité, si Khady devient imprécatrice c'est que son environnement a manqué à sa fonction première qu'est de « fournir à l'enfant [Nous avons ajouté] les besoins nécessaires à sa survie tant physiologique que psychologique. Il doit soutenir son premier développement, le protéger des agressions » (A. Bandier, B. Céleste, 2002, p. 95). Malheureusement, le milieu familial de la narratrice a failli puisqu'il ne l'a ni protégée, ni couverte d'affection.

[7] Etudiant quelques figures de discours (de pensées), Pierre Fontanier (1977, p. 435) appelle imprécation « ces malédictions et ces vœux terribles de la fureur et de la vengeance qui éclatent sans connaître de frein ni de mesure ».

Ainsi, après avoir jubilé pour célébrer la mort naturelle de son grand-père, Khady Myriam nourrit l'idée de commettre un meurtre. Effectivement, elle projette d'assassiner son oncle maternel : Moussa Diop. Ayant découvert, grâce au récit de sa mère, les conditions atroces de sa naissance, Khady juge que la seule justice qu'elle peut rendre à sa mère violée est de tuer son bourreau. Issue de cette relation non consentie, elle compte se venger alors de son oncle-père incestueux et irresponsable. Comme pour le condamner, dans la mesure où « l'inceste s'avère une forme de transgression des valeurs traditionnelles » (P. S. E. Onana, 2020, p. 150), elle décide d'infliger à l'auteur de l'inceste une lourde sanction afin qu'il puisse servir d'exemple à tous.

C'est après de longues années d'interrogations, d'investigations que Khady Myriam finit par pousser sa mère à lui révéler l'identité de son père. Effectivement, profitant de son retour d'Afrique du Sud et motivée par l'obtention de son diplôme de Maîtrise en journalisme, elle soumet sa mère à une sorte de psychothérapie par l'émotion. De ce fait, la mère recouvre la parole pour expliquer les causes profondes des humiliations dont elle est régulièrement victime. Consciente que sa fille est mentalement prête pour connaitre la vérité, la mère sans nom se livre enfin[8] :

> Le jour de mes 16 ans, Khady, mes parents étaient sortis. Il n'y avait personne à la maison. Je dormais dans ma chambre. Subitement un homme fit irruption dans la pièce, se jeta sur moi. Tout était si rapide. Il me viola. Je me battis contre lui, mais il était plus fort que moi. Après sa sale besogne, il me laissa seule. Ah ! Que j'ai pleuré, Khady. […]
> — Mon violeur, Khady, c'est ton oncle Moussa, mon propre frère […]. Tu es la fille dont le père et la mère sont frère et sœur de même père et de même mère. (F. Dieng, 2019, p. 64).

La précision de l'âge de la mère de Khady n'est pas fortuite. En fait, elle contribue à révéler l'innocence de la personne violée. C'est alors en profitant de la situation d'une fille vulnérable que le bourreau viole sa victime. La rapidité avec laquelle le crime est exécuté, ainsi que le suggèrent les verbes conjugués au passé simple, témoigne de la lâcheté du violeur. Hâte de satisfaire ses pulsions sexuelles, il commet son forfait sans retenu sur une fille sans défense. L'envie bestiale qui habite Moussa l'aveugle et le pousse à commettre un acte ignoble : violer sa sœur germaine. Malheureusement, en violant cette mineure, c'est comme s'il désirait la posséder et contrôler sa sexualité. C'est probablement ce constat qui mène P. S. E. Onana (2017, p. 237) à révéler : « […] Le viol s'exhibe comme une violation de la libération sexuelle de la femme. » Le violeur est dès lors un voleur d'intimité féminine, un profanateur du corps de la femme. Pour cette raison, il doit être sanctionné.

Lorsque l'héroïne de *Chambre 7* découvre l'identité de son père, elle sent sa douleur s'accroître. Elle supporte mal le fait que son bourreau, l'homme qu'elle déteste le plus au monde, soit son géniteur. Humiliée, brutalisée, traumatisée par cet oncle qui lui a donné la vie, Khady éprouve davantage l'envie d'infliger à ce père irresponsable le sort qu'il mérite. Elle qui a toujours envisagé de faire mal à ceux qui sont responsables de ses

[8] S'intéressant à la psychologie de la femme violée, Fawzia Tazdaït (2018, p. 48) écrit : « […] Face à cette violence à laquelle la victime n'est pas préparée, celle-ci a souvent tendance à se couper du monde, à s'absenter, en entrant dans un état de sidération. »

peines trouve les raisons légitimes de tuer le principal coupable : son oncle et père. C'est tout le sens de cet aveu qu'elle fait à Nogaye, sa seule amie et confidente :

> Mais pour moi, la vie n'avait plus aucun sens d'autant plus que la dernière page de ce chapitre crucial était à moitié vide. Oui, je voulais définitivement tourner la page, certes, mais tourner la page sans me confronter à mon oncle et père, c'était comme traîner partout avec cette même amertume. L'amertume, à force de me suivre, était devenue mon ombre, mon miroir, une partie de moi. (F. Dieng, 2019, p. 67).

Le choc psychologique que vit Khady est terrible. Les aveux terrifiants de sa mère l'accablent. En plus de lutter contre un passé récent douloureux, en raison des sévices vécus et du traumatisme persistant, l'héroïne de *Chambre 7* va devoir faire face à une réalité plus atroce : le fait d'être née d'une relation incestueuse. À cet effet, l'anadiplose notée à l'avant dernière ligne de l'extrait ci-dessus (« amertume. L'amertume ») est illustrative. Elle contribue à mettre en relief le redoublement de la souffrance de la fille de Moussa Diop. Elle a l'impression d'être dans un cycle de malheurs et tient nécessairement à panser cette douleur. Vu que la racine du mal c'est son oncle et père, elle compte l'affronter pour se débarrasser d'un lourd fardeau. C'est dans cette logique qu'elle projette de l'assassiner.

2.2 Le crime

Pour Khady Myriam, la seule réponse à apporter à ce que Paul Roman qualifie d'« effraction meurtrière de l'inceste » (P. Roman, 2022, p. 100) reste la disparition physique de son oncle-père. Pour elle, c'est le prix à payer pour soulager sa souffrance et apaiser l'affliction de sa mère. Elle décide de s'en charger elle-même. En fait, elle pense que ni la justice, ni la société ne sont outillées pour sanctionner convenablement l'oncle violeur. Les fautes commises par Moussa (inceste, viol) ne sont pas passibles de peine de mort dans son pays. Si la société se contente de jeter l'opprobre sur le coupable d'inceste, la justice prévoit une peine d'emprisonnement de cinq ans[9], et dix ans au moins pour le viol[10]. Pour l'héroïne, aucune de ces punitions ne peut être à la hauteur pour sanctionner les crimes de l'incestueux père. Voilà pourquoi elle préfère exécuter sa sentence : tuer le violeur de sa mère. Toutefois, avant de l'assassiner, elle prend le soin de peaufiner l'acte criminel.

De ce fait, désireuse de se faire justice et consciente des conséquences morales de son échec, Khady Myriam prend toutes les dispositions pouvant lui permettre d'assassiner son père sans obstacle. C'est dans ce sillage qu'elle juge nécessaire de préparer intelligemment son crime. En véritable stratège, elle choisit de quitter le domicile familial. Ce choix réfléchi va lui permettre de préparer son plan d'assassinat, loin de la famille, sans état d'âme. C'est en ces termes qu'elle l'expose :

> La vengeance, un plat qui se mange froid ou chaud. Je m'étais bien préparée. J'avais mûri mon plan. J'étais comme obsédée. Je voulais qu'il paie de la manière la plus atroce. J'avais acheté un pistolet flambant neuf. Cela m'avait coûté une fortune, mais en valait la peine. Je m'entraînais au tir grâce à un ami, professionnel du métier, qui

[9] Dans la législation sénégalaise, le code pénal, en son article 319, qualifie l'inceste et indique la peine prévue.

[10] En 2020, l'État du Sénégal a décidé de modifier la loi n°65-60 du 21 juillet 1965 portant Code pénal. Avec cette modification, le viol est criminalisé et son auteur, selon l'article 320 de ce Code, est puni pour la réclusion criminelle de 10 à 20 ans.

> était loin de soupçonner mes intentions. Je lui disais que cela m'aidait à me détendre. Quand je m'exerçais, je voyais mon père et oncle en train de satisfaire sa libido sur sa sœur mineure. Cela augmentait ma rage. (F. Dieng, 2019, pp. 70-71).

Le crime commis par Khady Myriam est prémédité. Bouleversée par le récit glaçant de sa mère sur les conditions dans lesquelles elle est née, elle estime urgent de se venger de son oncle-père. Auteur et acteur de toutes ses peines, celui-ci apparaît comme la cible à abattre obligatoirement. L'héroïne est certes obsédée par le désir de tuer son géniteur, mais elle demeure lucide pour éviter tout échec fatal. C'est ce qui justifie le fait qu'elle choisisse le pistolet. Avec cette arme, elle veut s'assurer d'atteindre sa cible, quelle que soit la distance. Dès lors, elle fait des efforts énormes pour maîtriser le pistolet. Khady veut se faire justice mais, malgré sa haine, elle préfère prendre le soin d'organiser son plan d'assassinat. Il s'agit bien d'« une vengeance différée, réfléchie et calculée » (A. Togola, 2017, p. 166).

S'étant mûrement préparée, Khady va à « la confrontation » (F. Dieng, 2019, p. 70), armée d'un pistolet. À la suite de ses cours de tirs, elle se sent prête pour tuer son oncle-père. Afin de soulager sa haine sempiternelle et panser le corps profané de sa mère, elle va affronter celui qui est à la fois son oncle et son père. Elle se rend au domicile familial qu'elle avait abandonné, le temps de bien s'entraîner aux tirs. Cela lui permet, en face de sa cible, comme une vraie professionnelle, de tirer sur son père et de l'assassiner. Fière de son acte criminel, c'est en ces mots qu'elle relate la scène :

> Alors je sortis mon arme et tirai sur lui. Cinq balles dans la poitrine. Je venais d'éliminer le monstre.
> Je ne l'ai pas raté. Vidé de son sang, il mourut avant l'arrivée des secours […].
> Il est mort de façon vilaine. J'ai abrégé sa vie comme il a hypothéqué l'avenir de ma mère et le mien aussi. (F. Dieng, 2019, pp. 72-73).

C'est avec enthousiasme que la narratrice fait le récit du crime qu'elle a commis. Il est clair qu'elle ne regrette pas son geste. Au contraire, elle célèbre son acte meurtrier accompli de manière froide. Son obsession de tuer son bourreau, sa soif de se venger, son dessein de se faire justice justifient la froideur[11] avec laquelle Khady l'abat. La phrase averbale notée dès la première ligne du passage ci-dessus traduit à suffisance l'aversion qui a habité l'héroïne lors de sa confrontation avec Moussa. C'est ce dégoût qui la pousse à presque vider son arme sur lui car, à ses yeux, il est un danger ambulant dont il faut se séparer avant qu'il ne profane d'autres corps féminins innocents. Ce châtiment subit par ce père violeur et incestueux obéit à la « logique du récit »[12] car, selon C. Bremond (1966, p. 75), « tout dommage infligé peut devenir […] un méfait à punir ». Il apparaît donc que c'est en justiciable que Khady Myriam assassine son géniteur. Toutefois, ce meurtre est loin d'un parricide psychotique comme celui de Jean Rivière. L'héroïne de *Chambre 7* est lucide au moment de son crime.

Au total, bouleversée par les aveux de sa mère, Khady tue son père qu'elle considère comme le symbole de son cycle de ses tourments.

[11] Tuant froidement son père, Khady a le profil d'une « criminelle-diabolique » (Bellard, 2010 : 84).
[12] Nous reprenons ici le titre de l'ouvrage de Claude Bremond, 1973, *Logique du récit*, Paris, Seuil.

Conclusion

En somme, il convient de remarquer que Khady Myriam est une fille traumatisée. Enfant illégitime, elle est marginalisée par ses proches. En dépit du soutien effectif et affectif de sa grand-mère, l'héroïne de *Chambre 7* est victime d'offenses verbales et d'agressions physiques. Ces sévices la rendent aigrie puis l'amènent à cultiver un esprit d'imprécation, allant jusqu'à souhaiter la mort de ses bourreaux. Cette mentalité revancharde atteint son paroxysme chez Khady quand elle découvre qu'elle est née d'un viol incestueux et que son oncle maternel est son père biologique. Elle décide, comme une justicière, d'assassiner froidement son géniteur. Dès lors, le décryptage du parricide dans *Chambre 7* de Faty Dieng a révélé que Khady Myriam est devenue criminelle malgré elle. Son crime atroce apparaît comme une réponse à toutes les injustices qu'elle a subies. Pour cette raison, elle peut être considérée comme une victime et non une coupable. C'est en vue de se rendre et de rendre justice qu'elle tue. Il est clair que la romancière sénégalaise, Faty Dieng, veut « que l'évocation du viol déclenche un questionnement éthique ou une satire féroce des mœurs » (E. Zanin, 2024, p. 81).

Bibliographie

BÂ Mariama, 1981, *Un chant écarlate*, Dakar, NEA, 320 p.
BANDIER Anne, CÉLESTE Bernadette, 2002 [1990], *Le Développement affectif et social du jeune enfant. Faits et théories : regards actuels sur les interactions*, Paris, Nathan/VUEF, 219 p.
BARUDY Jorge, 2007, *La Douleur invisible de l'enfant* : *Approche éco-systémique de la maltraitance*, Toulouse, Erès, 264 p.
BELLARD Christèle, 2010, *Les Crimes au féminin*, Paris, L'Harmattan, 148 p.
BOURDIEU Pierre, 1998, *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 134 p.
BREMOND Claude, 1966, « La logique des possibles narratifs », *Communications*, N°8, pp. 60-76.
----------, 1973, *Logique du récit*, Paris, Seuil, 350 p.
DEMARTINI Anne-Emmanuelle, 2010, « La figure de l'empoisonneuse. De Marie Lafarge à Violette Nozière ». *Figures de femmes criminelles*, Sorbonne, Éditions de la Sorbonne, pp. 27-39.
DIALLO Aïda Mady, 2002, *Kouty, mémoire de sang*, Paris, Gallimard, 164 p.
DIENG Faty, 2019, *Chambre 7*, Dakar, L'Harmattan Sénégal, 174 p.
DUFAYS Jean-Louis, LISSE Michel et MEURÉE Christophe, 2009, *Théorie de la littérature : une introduction*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 208 p.
FERNANDEZ Elena C., 2006, « Mères absentes-mères coupables : les rapports familiaux dans les premiers textes féminins de l'Afrique de l'Afrique noire », *Francofonía*, N° 15, pp. 215-228.
FLEURY Adeline, 2022 [2015], *Petit éloge de la jouissance féminine*, Paris, Les Pérégrines, 168 p.
FONTANIER Pierre, 1977, *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion, 505 p.
FOROUZAN Elham, COOKE David J., 2007, « La psychopathie chez les femmes ou le mythe de la femme fatale : une réalité méconnue », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, N° 60, pp. 399-416.
GENETTE Gérard, 1972, *Figures III*, Paris, Seuil, 286 p.

LINDSAY Jocelyn, CLÉMENT Michèle, 1998, « La violence psychologique : sa définition et sa représentation selon le sexe », *Recherches féministes*, N° 2, Vol. 11, pp. 139–160.
MESSINA Gérard-Marie, NNOMO ZANGA Marcelline, 2014, *Pour une sociocritique du texte négro-africain. De la sociocritique à la politocritique*, Paris, L'Harmattan, 158 p.
MOREL Geneviève, 2024, *Tueuses. Du crime au féminin : clinique, faits divers et thrillers*, Toulouse, Erès, 240 p.
ONANA Pierre Suzanne Eyenga, 2017, « Le viol, une variable du mal dans quelques romans camerounais », *Alteria*, N° 1, Vol. 27, pp. 229-247.
----------, 2020, « Agression sexuelle et réification de la femme dans quatre romans féministes camerounais », *Ambigua, Revista de Investigaciones sobre Género y Estudios Culturales*, N° 7, pp. 146-163.
POUSSIN Gérard, 1999, *La Fonction parentale*, Paris, Dunod, 262 p.
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, *Journal officiel de la République* du Sénégal, 2020, Numéro spécial, lundi 13 janvier.
ROMAN Pascal, 2022, « Violence et emprise dans les liens : un meurtre d'autorité », *Cliniques*, N° 24, pp. 99-110.
SARR Aminata, 2022, *Dans la peau d'un quadragénaire*, Paris, Les impliqués, 162 p.
SLIMANI Leïla, 2016, *Chanson* douce, Paris, Gallimard, 240 p.
TANSI Sony Labou, 1979, *La Vie et demie*, Paris, Seuil, 192 p.
TAZDAÏT Fawzia, 2018, « Viol et violence », *Tropique*, N° 143, pp. 31-44.
TOGOLA Adama, 2017, « Crime au féminin dans le roman francophone : l'exemple de *Kouty, mémoire de sang* d'Aïda Mady Diallo », *Revue de l'Université de Moncton,* N° 2, Vol. 48, pp. 157-177.
WIDMER Éric D., 1999, *Les Relations fraternelles des adolescents*, Paris, PUF, 236 p.
ZANIN Enrica, 2024, « Le viol de la nouvelle au roman ». *La Fiction face au viol*, Paris, Hermann, 214 p.